

Le 4 juillet 1791 à Nogent-le-Rotrou.

Le lundi 4 juillet, la municipalité recevait une délégation de la Société des Amis de la Constitution. L'objet de la demande des jacobins nogentais était pour le moins obscur sauf si l'on considère qu'elle visait implicitement certains citoyens réputés « aristocrates » (notamment le citoyen Guérout des Chabottières voir plus loin la délibération du 9 juillet 1791) :

« Aujourd'hui quatre Juillet mil Sept cent quatre vingt onze dans l'assemblée du conseil municipal de la ville de Nogent Le rotrou sont comparus M. M. Chasles Lefebvre Daupeley Fils la Mosere¹ des amis de la constitution et députés. les quatre nous ont déclaré qu'ils avoient appris par la Voix publique que differents particuliers avoient differents canaux qui partoient de leurs caves et se rendoient pour les edifier ~~de cette~~ dans differents endroits, quil étoit à craindre que ces particuliers ne profitassent de ces excavations pour mettre a exécution quelques projets pervers pourquoi Ils requieroient que m. m. les officiers municipaux prissent les mesures convenables pour anéantir ces moyens et en empecher l'usage, et s'en referant a la Sagesse et au civisme connus de m. m. les officiers municipaux pour l'exécution. Un mot rayé nul.

La mosere de Pruneville

J. J. Daupeley Fils

Dagneau

Lefebvre chirurgien

Fauveau

S.^e

Chasles

ppal

P.^{re} Lequette

P.^r de la C. »²

¹ Appelé aussi Pruneville de la Mosère.

² Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1 feuillets 137 et 138.